

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Mai 2016

L' an 2016 et le 20 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

**Présents :** M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, Mme MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard

Absent(s) : Mme JOUIN Nicole

Mme Emilie SINNAEVE arrivée à 21 h 20  
M. Yannick HARDY arrivé à 21 h 28

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 10/05/2016

**Date d'affichage** : 10/05/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GODREAU Bruno

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe à la Mairie - 2016/073
- Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - Fusion de la Communauté de Communes Loir et Bercé, de la Communauté de Communes de Lucé et de la Communauté de Communes du Val du Loir - 2016/074
- Licence IV de débit de boisson du 21 place de l'Église - 2016/075
- Révision loyer maison 5 chemin de la Demée - 2016/076
- Groupement de défense contre les organismes nuisibles de Loir et Dême – Participation année 2016 - 2016/077
- Garderie – Tarifs – Règlement - 2016/078
- Vente de foin – parcelle « Les Varennes » - 2016/079
- Chef de Musique - 2016/080
- SARL SOGECAMP - procédure de sauvegarde - 2016/081
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités - 2016/082

**Mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe à la Mairie**  
**réf : 2016/073**

*En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe à la Mairie.*

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la mise à disposition d'un agent non titulaire du service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe au Secrétariat de Mairie à temps complet, du 30 mai 2016 au 29 août 2016 inclus.  
Le tarif horaire est fixé à 21,50 €, salaires, charges sociales, maladie, formation, frais de déplacement et congés payés compris.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - Fusion de la Communauté de Communes Loir et Bercé, de la Communauté de Communes de Lucé et de la Communauté de Communes du Val du Loir**  
**réf : 2016/074**

M. le Maire soumet aux conseillers Municipaux, l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0105 du 29 avril 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Loir et Bercé, de la Communauté de Communes de Lucé et de la Communauté de Communes du Val du Loir, en vue de recueillir leur accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de donner son accord sur l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0105 du 29 avril 2016 définissant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Loir et Bercé, de la Communauté de Communes de Lucé et de la Communauté de Communes du Val du Loir.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Licence IV de débit de boisson du 21 place de l'Église**  
**réf : 2016/075**

Vu l'acte notarié de "Cession de licence IV de boissons par le Commune de Marçon à Mme Hayet PEYRONNY" en date du 25 août 2010,

Vu la lettre en date du 21 avril 2016 de Maître BRIAND, mandataire judiciaire, relative à la liquidation judiciaire de Mme PEYRONNY-LAMALI Hayet et notamment au bail commercial de l'immeuble sis 21 Place de l'Eglise et appartenant à la Commune et la licence IV du débit de boisson,

Vu la lettre de Maître Briand en date du 21 avril 2016 stipulant que la licence IV se trouve désormais libre à la vente,

Vu le paiement des mensualités au 31 décembre 2014 par Mme PEYRONNY correspondant au remboursement du capital et des intérêts pour la licence IV du débit de boisson du 21 place de l'église,

Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de proposer à Maître BRIAND, liquidateur, de la liquidation judiciaire de Mme PEYRONNY-LAMALI Hayet, de racheter la licence IV du débit de boisson du 21 place de l'Eglise au prix de 4500 € Nets.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Révision loyer maison 5 chemin de la Demée**  
**réf : 2016/076**

Vu le bail en date du 23 octobre 2015, par la Commune de Marçon à Mme BARBIER-DUPUY Alexandra pour la location de la maison sise "5 chemin de la Demée,

Vu l'évolution des indices de référence des loyers des 1er trimestres 2015 et 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer de la maison sise " 5 chemin de la Demée" à 470.27 € à compter du 1er juillet 2016.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Groupement de défense contre les organismes nuisibles de Loir et Dême – Participation année 2016**  
**réf : 2016/077**

Vu la création du Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles Loir et Dême en date du 4 janvier 2016,

Vu la lettre en date du 21 avril 2016 du GIDON Loir et Dême sollicitant une subvention.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2016 une subvention de 323.64 € calculée sur la base de 0.31 € par habitant, (1044X0.31), au GIDON Loir et Dême dont le siège social est à Marçon - Mairie - 1 place de l'Eglise.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Garderie – Tarifs – Règlement**  
**réf : 2016/078**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2015 relative aux tarifs de la garderie périscolaire,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à compter du 1er septembre 2016 :

- carte de 20 gardes	33 € soit 1.65 € la garde
- carte de 5 gardes occasionnelles	8.25 € soit 1.65 € la garde
- carte de 20 gardes de 30 minutes	17 € soit 0.85 € la garde

- d'approuver le nouveau règlement de la garderie périscolaire qui prendra effet à compter du 1er septembre 2016

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Vente de foin – parcelle « Les Varennes »**  
**réf : 2016/079**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre pour l'année 2016, le foin de la parcelle YH n°11, d'une superficie de 1ha39a60ca, appartenant à la Commune, sise "Les Varennes" au prix de 100 € l'hectare.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Chef de Musique**  
**réf : 2016/080**

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 28 novembre 2014, modifiée par la délibération n° 2015/147 du 18 décembre 2015, relative à l'attribution d'une indemnité à M. Mathieu CHAMPS, en qualité de Chef de Musique de l'Harmonie Municipale de Marçon,

Vu la décision de l'Harmonie Municipale de salarier M. Mathieu CHAMPS au sein de leur association, à compter du 1er juillet 2016,

Considérant la participation active de l'Harmonie Municipale à diverses cérémonies et manifestation sur la Commune,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention complémentaire à l'Harmonie Municipale de Marçon pour l'année 2016 de 1800 € au titre de la participation aux salaires et charges du Chef de Musique pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**SARL SOGECAMP - procédure de sauvegarde**  
**réf : 2016/081**

*En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la SARL SOGECAMP - procédure de sauvegarde.*

Vu le contrat de délégation de service Public pour la gestion du camping du "Lac des Varennes" en date du 27 novembre 2016,

Vu la prononciation d'une ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de la SARL SOGECAMP par le Tribunal de Commerce du Mans en date du 28 juillet 2015,

Vu la modification de l'ordonnance globale d'admission des créances en date du 4 mai 2016 par le Greffe du Tribunal de Commerce du Mans,

Considérant l'importance de la créance de la Commune,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à se faire représenter par un avocat dans la procédure de sauvegarde de la SARL SOGECAMP.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités**  
**réf : 2016/082**

*En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités.*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant les positions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - alinéa 1

Vu la proposition de M. le Maire de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel en raison de la surcharge de travail au secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités à temps complet pour une durée de 3 mois à compter du 16 juin 2016.
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice afférent au 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratif de 2ème classe-indice brut 340.
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de travail à intervenir.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :**

**Décisions du Maire**

Clôture camping

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2016-D002 en date du 4 mai 2016, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, la SARL Clôtures Blot- Chauvin dont le siège social est à Flée (Sarthe) - 3 Allée de la Croix Bodin, a été retenue pour la réalisation d'une clôture au camping pour un montant de 9 388.80 H.T., soit 11 266.56 T.T.C.

Bloc sanitaire rouge Camping - réhabilitation de la toiture

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2016-D003 en date du 4 mai 2016, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, l'entreprise S.B.I., représentée par M. Mathias RIVIERE, dont le siège social est à Marçon (Sarthe) "La Boulairie" a été retenue pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture du bloc sanitaire rouge du Camping du Lac Varennes, pour un montant de 19 160.80 H.T., variante comprise.

Sécurité et surveillance base de loisirs - saison 2016

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2016-D003 en date du 4 mai 2016, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, l'entreprise Sécurité Montoirienne, dont le siège est à Saint-André-de-Sangonis (34725), 3bis rue Ernest Gaubert, a été retenue pour assurer la surveillance et la sécurité de la base de loisirs pour la période du 1er juillet 2016 au 31 août 2016, pour un montant de 4 192.54 € HT, auquel s'ajoute la taxe CNAPS et la TVA, soit un total de 5 053 .69 € TTC.

### **Régie de recettes base de loisirs**

- Création d'un compte dépôt

M. Bruno GODREAU, Maire Adjoint, Président de la Commission Tourisme, Communication et Culture informe les Conseillers Municipaux que, l'ouverture d'un compte dépôt de fonds pour l'acquittement des entrées à la base de loisirs par paiements électronique est à l'étude.

### **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le Conseil Municipal de Marçon émet un avis très réservé sur le projet de PADD.

Il a une vision trop urbaine de notre espace.

La répartition des permis de construire est arbitraire ; elle favorise les "pôles de centralité" alors que leur croissance démographique n'est pas positive et elle limite les communes les plus dynamiques.

Le PADD est en contradiction avec lui même : Il souhaite une amélioration de l'habitat, notamment sur la question énergétique, ce qui nécessitera des permis de construire pour la rénovation de l'habitat ancien et sa réhabilitation dans les centres bourgs.

Il limite, en moyenne, à moins de deux permis de construire par an et par commune "village"

Cette contrainte ne permettra pas de répondre à l'objectif de réduction de la consommation énergétique et d'accueil de populations nouvelles.

Ne connaissant pas l'évolution démographique, il est nécessaire de limiter la normalisation des critères.

### **Rapport des Commissions**

#### **Commission Travaux**

M. Jean-Yves RICHARD, Adjoint et Président de la Commission Travaux fait le point des travaux en cours. :

- Camping : remise en service des sanitaires du Bloc Commerçants (snack), installation d'un réchauffeur de boucle d'eau chaude aux sanitaires du Bloc Rouge et déplacement du portillon d'accès à l'espace de loisirs.
- Espace de loisirs : Changer le coffret électrique au WC de l'entrée, refaire le tableau électrique et changer les serrures du bâtiment de sports (foot).
- Kiosque : changer le chauffe-eau électrique.

#### **Commission Voirie**

M. Francis DAUDIN, Président de la Commission Voirie, fait le point des travaux en cours.

- Le fossé et le chemin de la Vallée du Veau sont terminés,
- L'entreprise SAVATTIER va bientôt commencer les travaux par "Courtiron",
- L'entreprise RICHARD débute les travaux sur Marçon prochainement.

#### **Commission Scolaire**

Me Emilie SINNAEVE, Adjointe et Présidente de la Commission Scolaire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le compte-rendu de la réunion du SIVOS.

Une augmentation des tarifs cantine a été décidé en raison de l'augmentation de 35 % du coût cette année.

Pour le transport scolaire 2015, la prise en charge a été assurée par le SIVOS. En 2016, la participation des familles est fixée à 20 € et gratuite pour le 3ème enfant.

#### **Commission Tourisme, Culture, Communication**

M. Bruno GODREAU, Adjoint, Président de la Commission Tourisme, Communication, informe les Conseillers Municipaux que la réunion d'ouverture de l'espace de loisirs est fixée le 21 mai 2016 à 10 h.  
Les plaquettes de randopédestres sont déposées à l'agence postale.

### **Questions diverses**

M. Claude COCHONNEAU quitte la séance à 23 h 15

#### **Future Communauté de Communes**

M. le Maire donne les explications sur le regroupement des Communautés de Communes de Loir et Bercé, Lucé et Val du Loir.

#### **Fonds de concours**

M.le Maire fait part à la connaissance des Conseillers Municipaux la circulaire préfectorale du 21 mars 2016 sur les règles d'attribution des fonds de concours.

### **Commission Locale de concertation et de suivi du site de la carrière**

Une réunion de concertation sur le site des carrières de Marçon est organisée par M. Gallia, Société Ligérienne Granulats, le 24 juin à 10 h avec la LPO72.

Séance levée à: 23:40

En mairie, le 14/06/2016  
Le Maire  
Jean-Pierre CHEREAU